



C/2025/5484

13.10.2025

Élections des avocats généraux pour le traitement des demandes de décision préjudicielle et de deux juges appelés à les remplacer en cas d'empêchement

(C/2025/5484)

Réunis le 17 septembre 2025, les juges du Tribunal ont, conformément à l'article 9, paragraphe 3, et à l'article 31 bis, paragraphe 1, du règlement de procédure, élu comme avocats généraux pour le traitement des demandes de décision préjudicielle, pour la période allant du 17 septembre 2025 au 31 août 2028, les juges:

- M. J. Martín y Pérez de Nanclares;
- M^{me} M. Brkan.

Les juges du Tribunal ont également élu M^{me} Spangsberg Grønfeldt et M. H. Cassagnabère comme juges appelés à remplacer lesdits avocats généraux en cas d'empêchement, pour la période allant du 17 septembre 2025 au 31 août 2028.
